collège Lucie Aubrac
académie Rouen
éducation nationale jeunesse vie associative

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

ANNEE SCOLAIRE 2019 / 2020

En cas de changement des tarifs au 1er janvier 2020 par le conseil départemental, nous vous transmettrons un nouvel échéancier de prélèvement.

Mois de Prélèvement	Montant du prélèvement
18 octobre 2019	58,00 €
18 novembre 2019	58,00 €
18 décembre 2019	ajustement
14 février 2020	58,00 €
13 mars 2020	58,00 €
14 avril 2020	ajustement
14 mai 2020	58,00 €
12 juin 2020	58,00 €
10 juillet 2020	ajustement

L'ajustement correspondra au solde encore dû après édition de la facture du trimestre.
A chaque fin de trimestre seront déduites du prélèvement d'ajustement les absences diverses (selon le règlement intérieur du SRH du conseil départemental) ou les bourses éventuelles.

TOUT PRELEVEMENT NON HONORE ENTRAINERA L'ANNULATION DE LA PROCEDURE DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE, LE REGLEMENT DEVRA ETRE FAIT SOUS 10 JOURS AU SERVICE INTENDANCE EN ESPECE.